

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BOULOGNE (suppléante de M. MATIVET) - BUCINA - DAM - DELOT - DENOMBRET - ETIENNE - GUENARD - LUCAS - RELTIENNE - ROY

Messieurs BAILLET - BERTHIER - BLANCHET - BLAUVAC - BOUCHERON A. - BOUCHERON D. - CEBRUNSKA - CHARTI - CORNIOT - COURSIMAULT - CROZET - DELAGNEAU G - DELAGNEAU J.L. - DELOT - FERRAG - FOURNIER - FOURREY - GAILLOT S. - GUETTARD - HARIOT - HUET - HUOT - JAQUENEAU (suppléant de M. CLERIN) - MAILLARD - QUOIRIN - RAMON - ROUSSELLE - SEILLIEBERT - RIBEREAU GAYON (suppléant de Mme BRUNOT) - TORI

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames BLANCHON et Messieurs DOS SANTOS RISCADO, GAILLOT M., lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter en leurs noms à Madame DENOMBRET et Messieurs CORNIOT et BLANCHET.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames CORNELIS, DAUVISSAT, THEVENON et Messieurs MORINIERE (excusé) - NONAT

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
ORMOY	CREATION CITY STADE	94 697 €	30 %	7 000 € (*)

(*) Plafond d'enveloppe dédiée à la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – MOBILITE – ABONDEMENT ENVELOPPE D'INCITATION FINANCIERE EN FAVEUR DU COVOITURAGE – PARTENARIAT AVEC BLABLACAR DAILY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'abondement complémentaire de 3 300 € portant le fond d'aide à 13 300 € (5 000 € initiaux + 5 000 € + 3 300 €) en partenariat avec la COMUTO DAILY SAS (Blablacar Daily) de manière à poursuivre l'action visant à favoriser le covoiturage du quotidien, de la manière suivante :

	Trajets de 2 à 15 km	Trajets de 15 à 40 km	De 40 à 60 km	De 60 à 80 km
Incitation de la Collectivité [IC]	1,5€ par Passager transporté	1,5€ + 0,10€/km au-delà de 15 km et par Passager transporté	2,5€ - 0,10€/km au-delà de 40 km et par Passager transporté *	0,50€ au-delà de 60 km et par Passager transporté

Sachant que le montant maximal que financerait la CCSA serait de 4 € par trajet et par passager transporté.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant à venir à la convention initiale.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – MOBILITE – COVOITURAGE – NOUVELLE CONTRACTUALISATION – PARTENARIAT AVEC BLABLACAR DAILY/COMUTO DAILY SAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec la société COMUTO DAILY SAS (Blablacar Daily) sur la base des éléments suivants :
 - Durée : 16 mois
 - Marge du gestionnaire sur les trajets : 5 750 € HT
 - Gestion et promotion de l'outil : 14 895 € HT
- **APPROUVE** la mise en place d'un fond d'incitation financière à hauteur de 22 500 € et dont les modalités de mobilisation, telles que précisées dans la convention, sont les suivantes :

	Trajets de 2 à 15 km	Trajets de 15 à 40 km	De 40 à 60 km	De 60 à 80 km
Gain Conducteur [GC]	1,5€ par Passager transporté	1,5€ + 0,10€/km au-delà de 15 km et par Passager transporté		
Incitation de la Collectivité [IC]	1,5€ par Passager transporté	1,5€ + 0,10€/km au-delà de 15 km et par Passager transporté	2,5€ - 0,10€/km au-delà de 40 km et par Passager transporté *	0,50€ au-delà de 60 km et par Passager transporté
Reste à charge pour le Passager [= GC - IC]	0€	0€	1,5€ + 0,20€/km	5,5€ + 0,10€/km

Sachant que le montant maximal que financerait la CCSA serait de 4 € par trajet.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DECHETS – ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de service DECHETS pour l'année 2025.

ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la liste des contribuables exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – AVENANTS LIES A LA MODIFICATION D'INDICE POUR LES MARCHES DE PRESTATIONS DU SERVICE DECHETS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le remplacement des indices suivants :

Marché	Titulaire	Ancien indice	Nouvel indice
Lot 6 – Enlèvement transport et traitement des déchets dangereux	TRIADIS Services	prix du gasoil – prix à la consommation – produits pétroliers 1870 T	Indice 11816634 Indice des prix à la consommation et matières premières importées 07.2.2.1 – gazole avec coef de raccordement de 1,384
Lot N°7 – Gestion des déchets verts collectés sur les 3 déchèteries	Sarl VERT COMPOST	prix du gasoil – prix à la consommation – produits pétroliers 1870 T	Indice 11816634 Indice des prix à la consommation et matières premières importées 07.2.2.1 – gazole
Lot 8 – Collecte et acheminement du verre en point d'apport volontaire	Ets GACHON SAS	prix du gasoil – prix à la consommation – produits pétroliers 1870 t	Indice 07.2.2.1 FM – Gazole (ND)

- **AUTORISE** à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des avenants aux marchés constatant cette évolution.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – AVENANT AU MARCHE DE PRESTATION – GESTION DES DECHETS VERTS COLLECTES SUR LES 3 DECHETERIES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché signé le 8 mai 2023 avec la société Vert Compost 89 relatif à la Gestion des déchets verts collectés sur les 3 déchèteries communautaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant.

FAMILLE ET SANTE – SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE D'HERY- SEIGNELAY – MISE A DISPOSITION PONCTUEL D'UN LOCAL A UN PROFESSIONNEL DE SANTE ET AUTRES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA SANTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise à disposition ponctuelle du bureau multi-activités de la MSP d'Héry Seignelay à des professionnels de santé et autres activités en lien avec la santé ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux;
- **FIXE** le tarif de location suivant :
 - . Journée : 30 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions de mise à disposition.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – BOULODROME COMMUNAUTAIRE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ENTENTE SPORTIVE FLORENTINOISE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition visant à actualiser les équipements présents sur l'emprise dédiée au boulodrome et réintégrer les nouvelles règles d'accessibilité au site du Parc du Génie, avec l'association Entente Sportive du Florentinois - section Pétanque de l'Europe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE – ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 4 voix contre Messieurs RAMON, DELAGNEAU J.L, JAQUENEAU (suppléant de M. CLERIN), RIBEREAU-GAYON (suppléant de Mme BRUNOT), 0 abstention et 39 voix pour,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de service EAU POTABLE pour l'année 2025.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 4 voix contre Messieurs RAMON, DELAGNEAU J.L, JAQUENEAU (suppléant de M. CLERIN), RIBEREAU-GAYON (suppléant de Mme BRUNOT), 0 abstention et 39 voix pour,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de service ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2025.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – RAPPORT SUR PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'année 2025.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ETUDE DE FAISABILITE – STATION D'EPURATION NEUVY-SAOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le lancement de l'étude de faisabilité pour l'unité de traitement des eaux usées de Neuvy- Sautour qui intégrera notamment un zonage d'assainissement pour un montant global de 18 232 € HT ;
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un accompagnement financier tel que définit ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	14 585 €	80%
Fonds propres	3 647 €	20 %
Total	18 232 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation de la subvention.

RESSOURCES INTERNES – ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES – AUTORISATION DROIT DES SOLS – REINTEGRATION COMMUNE D'HERY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réintégration de la commune d'Héry au sein du service commun d'instruction des Autorisations Droit des Sols communautaires ;
- **AUTORISE** à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention avec la commune d'Héry.

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPAS DES AGENTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement en cas de déplacement des agents communautaires ;
- **FIXE** les modalités de remboursement comme suit :

Frais de déplacements :

- Indemnités kilométriques (en cas d'utilisation du véhicule personnel de l'agent) :

- Remboursement effectué en fonction du kilométrage réel parcouru, et de la puissance fiscale du véhicule personnel de l'agent, sur présentation d'un état de frais et de la carte grise,
- Remboursement des frais de stationnement et de péage au réel sur justificatifs de paiement ;

Véhicule	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
Jusqu'à 5 CV	0,33 €	0,41 €	0,24 €
6 et 7 CV	0,42 €	0,53 €	0,31 €
A partir de 8 CV	0,46 €	0,57 €	0,33 €

- Frais de transport (type train, taxi, bus, tramway, métro ou tout autre transport public ou partagé)

- Remboursement au réel sur présentation de justificatifs liés aux déplacements en train, taxi, bus, tramway, métro, autocar, navette, Uber ou tout autre moyen de transport public ou partagé.

Frais de repas et d'hébergement :

- Remboursement au réel sur présentation de justificatifs dans la limite des plafonds ci-dessous :

	Montant maximum villes (-200 000 habitants)	Montant maximum Grandes villes (+200 000 habitants)	Montant maximum Paris
Repas	20 €	20 €	20 €
Hébergement (nuitée)	90 €	120 €	140 €

- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice.

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, les créations des postes suivants :

Cadre d'emploi	Grade	Missions principales	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	Type de poste
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	Chauffeurs	C	5	Complet	Agent titulaire ou contractuel
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	Agent de collecte	C	2	Complet	Agent titulaire ou contractuel

- **APPROUVE** la transformation :
 - Du poste d'adjoint technique territorial de 2nd classe titulaire en poste d'adjoint technique territorial de 2nd classe contractuel
 - D'un poste d'adjoint technique territorial titulaire en poste d'adjoint contractuel
- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs tel que défini ci- dessous au 1^{er} juin 2026 ;

TABLEAU DES EFFECTIFS								MAJ LE :	16/09/2026
CADRE D'EMPLOI	GRADE	INTITULÉ POSTE	CATEGORIE	POSTES CRÉÉS	POSTES POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	DROIT PRIVÉ
EFFECTIFS				33	32	2	9	22	1
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché Territorial	DGS	Directeur Général des Services	A	1	1		1		
	Attaché	Chargée de communication	A	1	1			1	
Rédacteur Territorial	Rédacteur	Responsable Administration Générale	B	1	1			1	
	Rédacteur	Responsable Ressources Humaines	B	1	1			1	
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	Gestionnaire déchets	C	1	1		1		
		Gestionnaire SPANC	C	1	1	1	1		
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	Comptable	C	1	1		1		
	Adjoint Administratif Territorial	Secrétaire	C	1	1	1		1	
		Accueil	C	1	1		1		
NC	NC	Secrétaire Administratives Eau et Assainissement	NC	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur Territorial	Ingénieur	Responsable Service Eau et Assainissement Collectif	A	1	1			1	
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	Responsable patrimoine et matériels communautaires	C	1	1		1		
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Chauffeur / Agent polyvalent	C	1	1		1		
		Responsable service technique	C	1	1			1	
	Adjoint Technique Territorial	Agents polyvalents : Chauffeur Equipier de collecte	C	11	11		1	10	
		Responsable déchetterie	C	1	0				
		Agent déchetterie	C	1	1		1		
		Agent Saisonnier Port de Plaisance	C	1	1			1	
		Portage de Repas	C	2	2			2	
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Educateur Territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	Animatrice RPE	A	1	1			1	
Infirmier Territorial	Infirmière en Soins Généraux	Animatrice RPE	A	1	1			1	
FILIERE CULTURELLE									
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique	Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2ème catégorie	Directeur Ecole de Musique	A	1	1			1	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND AUXERROIS – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour siéger au sein du Conseil de Développement du Grand Auxerrois
 - Mme Sylvie DELCROIX
 - Mme Christine NENARD
 - Monsieur Daniel PARIGOT
 - Monsieur Alain BOUNON
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – REVERSEMENT COMPENSATION PART SALAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre Messieurs FOURNIER et HARIOT, 0 abstention et 41 voix pour :

- **APPROUVE** le reversement, une fois les sommes encaissées par la Communauté de communes, des « Compensations part salaires » (CPS) aux communes conformément au tableau précédemment présenté ;

Beaumont	1 613 €
Bellechaume	1 776 €
Beugnon	896 €
Brienon sur Armançon	49 505 €
Butteaux	3 360 €
Chailley	64 363 €
Champlost	4 938 €
Chemilly sur Yonne	27 925 €
Esnon	1 429 €
Hauterive	8 162 €
Héry	103 501 €
Jaulges	8 802 €
Lasson	534 €
Mercy	582 €
Mont Saint Sulpice	2 653 €
Neuvy Sautour	8 139 €
Ormoy	4 962 €
Paroy en Othe	2 976 €
Percey	1 311 €
Saint Florentin	367 627 €
Seignelay	28 864 €
Sormery	1 196 €
Soumaintrain	418 €
Turny	11 256 €
Venizy	17 596 €
Vergigny	19 729 €
Villiers Vineux	994 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DOMESTIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre M. DELAGNEAU J.L., 0 abstention et 42 voix pour :

- **APPROUVE** l'émission des titres de recettes, correspondant au reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte domestique, collectée par les communes, tels que définis ci-dessous :

Communes	Montants
Bellechaume	3 264,32 €
Brienon sur Armançon	19 843,28 €
Champlost	6 587,11 €
Chéu	3 357,57 €
Germigny	5 115,62 €
Mercy	445,67 €
Neuvy Sautour	3 806,01 €
Ormoy	4 052,24 €
Paroy en Othe	1 116,85 €
Venizy	3 917,38 €
Vergigny	11 366,95 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 611 – Prestation de services	- 303 000.01 €
- 023 – Virement à la section d'investissement	303 000.01 €

Total 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'investissement :**

- 2128 – Autres agencements et aménagements	75 000.00 €
- 21351 – Bâtiments publics	150 000.00 €
- 21838 – Autres matériel informatique	28 000.00 €
- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0.01 €
- 20415342 – Subvention budget MS	50 000.00 €

Total 303 000.01 €

- **Recettes d'investissement :**

- 021 – Virement à la section de fonctionnement	303 000.01 €
---	--------------

Total 303 000.01 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Résultat d'exploitation reporté	- 0.45 €
Total	- 0.45 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ZAE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 023 – Virement à la section d'investissement	- 38 391.12 €
--	---------------

Total - 38 391.12 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Excédent de Fonctionnement	- 38 391.02 €
- 74778 – Subvention Budget Principal	- 0.10 €

Total - 38 391.12 €

- **Recettes d'investissement :**

- 021 – Virement à la section de fonctionnement	- 38 391.12 €
- 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisés	+ 38 391.12 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET CENTRE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 023 – Virement à la section d'investissement	- 35 851.70 €
--	---------------

Total - 35 851.70 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Excédent de Fonctionnement	- 35 851.70 €
<u>Total</u>	- 35 851.70 €

- **Dépenses d'investissement :**

- 2138 – Autres constructions	- 0.02 €
<u>Total</u>	- 0.02 €

- **Recettes d'investissement :**

- 021 – Virement à la section de fonctionne	- 35 851.70 €
- 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisés	+ 35 851.68 €

Total - 0.02 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET MSP – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

- 2181 – Inst. générales, agencements, et amén. divers	50 000.00 €
<u>Total</u>	50 000.00 €

- **Recettes d'Investissement :**

- 1315 – Subvention Budget Principal	50 000.00 €
<u>Total</u>	50 000.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre M. DELAGNEAU J.L., 0 abstention et 42 voix pour,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 63718 - Autres	- 209 050.00 €
- 014 – 701269 – Reversement à l'agence de l'eau – Redevance sur la conso d'AEP	209 050.00 €
<u>TOTAL :</u>	0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- 002 – Résultat d'exploitation reporté	336.46 €
<u>TOTAL :</u>	336.46 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 21531 – Réseaux d'adduction d'eau	68 175.66 €
<u>TOTAL :</u>	68 175.66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	68 175.66 €
<u>TOTAL :</u>	68 175.66 €

**RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre M. DELAGNEAU J.L., 0 abstention et 42 voix pour,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

• Dépenses de Fonctionnement :	
- 023 – Virement à la section d'investissement	- 116 468.17 €
- 617 – Etudes et recherches	107 403.45 €
<u>Total</u>	- 9 064.72 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Excédent de Fonctionnement	- 9 064.72 €
<u>Total</u>	- 9 064.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses d'Investissement :	
- 001 – Solde d'exécution d'Investissement	- 55 051.77 €
<u>Total</u>	- 55 051.77 €
• Recettes d'investissement :	
- 021 – Virement à la section de fonctionnement	- 116 468.17 €
- 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisés	61 416.40 €
<u>Total</u>	- 55 051.77 €

**RESSOURCES INTERNES – FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRET
RELAIS DE TRESORERIE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre M. DELAGNEAU J.L., 0 abstention et 42 voix pour :

- **APPROUVE** la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser cette ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € et à signer le contrat correspondant à intervenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie au service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

FINANCES – REINTEGRATION DES RESULTATS 2025 DU SYNDICAT DE LA REGION DE SAINT-FLORENTIN – DISSOLUTION BUDGET DU SYNDICAT DE LA REGION DE SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre M. DELAGNEAU J.L., 0 abstention et 42 voix pour,

- **APPROUVE** la réintégration des résultats de clôture de l'exercice 2025 du Syndicat de la Région de Saint-Florentin, suite à la dissolution, au Budget annexe d'Eau Potable 2026 de la Communauté de Communes Serein et Armance ;
- **INTEGRE** la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 310 608.76 € en section de fonctionnement ;
- **INTEGRE** la totalité de l'excédent d'investissement soit 981 652.96 € en section d'investissement ;
- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants sur le Budget Eau Potable de la Communauté de Communes Serein et Armance

- ❖ 310 608.76 € en Section de Fonctionnement
- ❖ 981 652.96 € en Section d'Investissement